

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

01 - AIN

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

24 mars 2026

Date d'affichage :

Objet

seuil de délégation
d'admission en non-valeur
des créances
irréouvrables

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 001-210103578-20260331-23_26-DE



De la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX

Séance du 31 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. BERTRAND Benjamin

Étaient présents :

LASNET Sandrine, CHARPY Pierre adjoints - BERARD Teddy, DAG Esma, DELOCHE Manon, DINGER Adnan, DINGER Bayram, DINGER Suleyman, FERNANDEZ ROMERO Beatriz, HENNEUSE Doriane, HERLEDAN Enora, MARTINS DO REGO Samuel, VALAT Elodie, VAN DETH Nicolas

Secrétaire de séance :

Mme FERNANDEZ ROMERO Beatriz

Monsieur le Maire expose que l'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22

Vu le décret n° 2026 - 118 du 20 février 2026 concernant les mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales, section 3, article 3 qui porte le montant à 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le seuil de délégation d'admission en non-valeur de l'état des non-valeurs présenté par le comptable public à 200 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire

Benjamin BERTRAND

